

Quels objectifs ?

Identifier les critères de reconnaissance d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ;

Appliquer la procédure de déclaration et de gestion des dossiers AT/MP en entreprise ;

Évaluer les impacts juridiques et financiers d'un AT/MP pour l'entreprise ;

Mettre en œuvre une démarche de prévention efficace pour limiter les risques professionnels.

Contenu de la formation :

Reconnaissance des AT/MP :

- Définition légale : accident du travail, accident de trajet, maladie professionnelle ;
- Critères de reconnaissance et rôle de la CPAM ;
- Cas particuliers et jurisprudence récente.

Déclaration et gestion dossier :

- Démarches employeur : déclaration, enquête interne, réserves ;
- Dossier de maladie professionnelle : pièces et instruction ;
- Rôle du salarié, du médecin traitant, du médecin conseil.

Conséquences pour l'entreprise :

- Impact sur le contrat de travail (suspension, reprise, inaptitude) ;
- Répercussions sur le taux de cotisation AT/MP ;
- Faute inexcusable : définition et effets.

Prévention et gestion des risques :

- Évaluation des risques professionnels (DUERP) ;
- Actions correctives après un accident ou une maladie reconnue ;
- Mesures après accident ou maladie reconnue ;
- Politique de prévention intégrée : sensibilisation, formations, communication interne.

Accident du travail, maladie professionnelle : de la prévention à la gestion du risque

Durée : 0,5 jour

Dates : 26/03/2026
09/06/2026

Heures : 3 heures 30

Pour qui ? Dirigeants - DRH - RRH - Juristes en droit social.

Pré-requis : Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis.

Profil du formateur : Juriste en droit social.

Nombre de participants : Entre 6 et 15 personnes.

Format : Présentiel - INTER - INTRA.